

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
MAIRIE
DE
07380 SAINT CIRGUES DE PRADES
Tél. : 04 75 93 21 63
Réunion du Conseil Municipal
Du 03/11/25

Date de la convocation : 28 Octobre 2025.

Lieu : Mairie Heure : 18H30

Conseillers en exercice : Présents : 7 Excusés : 2 Pouvoirs : 2

Liste des présents : Mmes DUBOIS Bernadette, OMACINI Jocelyne, Mrs PALLOT Thierry, BOURNIQUEL Pierre, BERTRAND Michel, ROCHER Julien, CONSTANTIN Camille.

Liste des pouvoirs : CHABANIS Marie-Claude à BERTRAND Michel, PLANTEVIN Brigitte à PALLOT Thierry.

Liste des Excusés : SANLEFRANQUE Aurélie, VAUCLARE Roland.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Délibération relative à l'attribution du Logement Est de la Mairie.**
- 2. Adhésion au contrat d'assurance "Risques statutaires" - Contrat groupe proposé par le CDG07 pour 2026 - 2029.**
- 3. Décision Modificative N°2 du Budget 2025 au Service Général pour régularisation.**
- 4. Délibération concernant le montant remboursable par le service de l'eau au service général pour travail effectué.**

Divers

Travaux en cours

Repas de Noël

Entretien Mairie

.....
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11.06.25.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Remplacement locataire logement Est de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle que le logement Est de la Mairie a été libéré le 21 Septembre 2025. Il est nécessaire de réaliser quelques travaux.

Il est donc possible d'envisager sa location au 01 décembre une fois les travaux réalisés.

Suite à une demande d'urgence Monsieur le Maire propose de relouer dès que les travaux seront finis ce logement et d'appliquer un loyer de 470€ mensuel (hors taxe d'ordures ménagères).

Il demande au Conseil l'autorisation de signer le bail correspondant.

Après discussion, le Conseil Municipal vote à 9 voix POUR.

Un nouveau bail sera signé pour début de location au 01 Décembre 2025 avec Madame Mélanie CHASSON.

Une date pour l'état des lieux d'entrée lui sera proposé

Adhésion au contrat d'assurance "Risques statutaires" - Contrat groupe proposé par le CDG07 pour 2026 - 2029.

Le Maire expose :

Dans le respect du Code de la commande publique et après avoir recueilli les intentions des collectivités, le Centre de Gestion de l'Ardèche a lancé un marché en procédure avec négociation pour la mise en place d'un contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités territoriales et établissements publics de Vendée.

La Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, réunie le vendredi 4 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES/RELYENS, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.

Considérant que :

- la collectivité a donné mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,
- la collectivité adhère actuellement au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025,
- compte tenu des avantages d'une consultation groupée,

Il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée du contrat** : 4 ans – 1^{er} janvier 2026/31 décembre 2029
- **Contrat souscrit en capitalisation**
- **Délai de déclaration des sinistres** : 120 jours sur l'ensemble des risques
- **Garantie des taux 2 ans** (01/01/2026 au 31/12/2027) sauf évolution réglementaire qui impacterait les garanties et prestations à verser.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 1^{er} janvier 2026-31 décembre 2029, la collectivité devra adhérer via la plateforme en ligne mise en place par CNP-Assurances/Relyens.

Le Conseil municipal, vous propose :

- D'approuver l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion et selon les modalités proposées ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix POUR, adopte les propositions ci-dessus.

Décision Modificative N°2 du Budget 2025 du Service Général pour régularisation.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105.00	
6817	Dot. Prov. Dépréc.actifs circulants	-105.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à 9 **voix POUR** la décision modificative proposée.

Délibération concernant le montant remboursable par le service de l'eau au service général pour travail effectué.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la construction du budget primitif 2025 du service de l'Eau et Assainissement, il a été décidé de transférer au service général la part des dépenses du personnel communal travaillant pour ce service.

La somme de 5000 € a été proposée. Monsieur le Maire rappelle qu'il était prévu de confirmer cette somme au dernier trimestre 2025.

Il propose au vu de la situation budgétaire à ce jour de transférer 5000 €.

A **9 voix POUR**, le Conseil accepte cette proposition.

Divers

Le repas de Noël aura lieu le samedi 13 décembre et le spectacle des enfants le dimanche 14 décembre à la Salle des Fêtes.

Travaux en cours d'aménagement de la place, les travaux de goudronnage devraient avoir lieu fin novembre. En ce qui concerne le virage de la Peyrouse les travaux sont programmés fin décembre et la route Mortier courant janvier.

Le Maire,

Thierry PALLOT

